

AMIENS

École Universitaire
Management

INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Report Taxe d'Apprentissage

[Accueil](#) > [Accueil](#)

Actualité du 10-06-2020 au 03-07-2020

Professionnels, il est encore possible de verser la taxe d'apprentissage 2020, le report se faisant jusqu'au 30 Juin.

Il n'est pas trop tard pour soutenir le développement de l'IAE Amiens en nous versant la taxe d'apprentissage.

En décidant d'attribuer votre taxe d'apprentissage à l'IAE Amiens, vous contribuez à l'amélioration des conditions pédagogiques des étudiants ainsi qu'au développement de nouveaux projets.

Ni faculté, ni école de commerce privée, notre modèle forme et accompagne les futurs cadres de gestion et management dont vous aurez besoin en combinant professionnalisation et rigueur universitaire.

La taxe d'apprentissage représente une ressource vitale pour notre institut, permettant l'amélioration continue de la qualité de nos programmes de la Licence 3 aux Masters.


Vous pouvez nous verser directement tout ou partie de vos 13% de la taxe jusqu'au 30 Juin au plus tard.

Partageons les valeurs des Ecoles Universitaires de Management, cultivons la diversité des profils.

VERSEZ LA TAXE D'APPRENTISSAGE !

TAXE D'A

REPORT DU



TAXE D'APPRENTISSAGE
2020.jpg